

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC**

Séance du : 20.01.2026

Date de la convocation 13.01.2026

Date d'affichage 21.01.2026

Objet de la Délibération : Vente portion chemin déclassé

L'an deux mil vingt-six et le vingt janvier A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD

Présents : LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / BARDINE L. / RIOU J. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V.

Excusés : GRANDJEAN L. / BAUDRAND M./PELLEGRIN R./ ASCARI S.

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9

M. le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 31 mai 2022 et du 23 septembre 2025 de déclasser un chemin rural inexploité depuis plusieurs années,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le code rural et notamment l'article L 161-10

Considérant que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain dénommée « chemin rural qui délimite les lieudits Le Mari, Andance et Le Bois »,

Considérant que ce chemin ne figure pas au plan départemental des itinéraires de randonnées et ne permet pas la circulation des véhicules et piétons en raison de son état,

Considérant la désaffectation de fait de ce chemin compte tenu de l'absence d'entretien et sa non utilisation régulière,

Le Maire propose au Conseil Municipal

1. la cession au profit de riverains demandeurs d'une portion de ce chemin rural d'environ 258 mètres linéaires, d'une contenance de 9 ares 00 ca au prix de 716,60 €.
2. Suite au procès-verbal de délimitation produite à par un géomètre-expert, la portion déclassée est inscrite au cadastre section I numéro 174

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPOUVE** la rétrocession dudit chemin au propriétaire riverain qui en fait la demande
- **CHARGE** le maire de compléter tout document relatif à cette affaire et de procéder à la vente du terrain
- **FIXE** le montant de la vente à 716.60 €

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme

Alain BERNARD
Maire de SAINT LAGER-BRESSAC

